



## Relation entre un majeur et une mineure

Par **Shayp**, le 15/10/2012 à 19:51

Bonjour,

J'aimerais que vous m'aidiez. J'ai 17 ans, et je fréquente un homme de 27 ans depuis plus d'un an. Tout se passe très bien. Mais mes parents ont découverts que je le fréquentais et ils m'ont interdit de le voir. Le problème est que je n'ai aucune envie d'arrêter ma relation avec lui, et mes parents n'ont même pas cherché à le rencontrer pour voir si cette relation était vraiment "malseine" comme ils disent, bien que je le leur ai proposé. J'aimerais donc savoir si mes parents peuvent faire quoi que ce soit contre lui, contre nous, si jamais ils viennent à porter plainte (ma mère en a déjà fait référence). On m'a dit qu'ils ne pouvaient rien à partir du moment où j'ai la majorité sexuelle et que je suis consentante mais je voudrais quand même un avis professionnel et fiable.

Merci d'avance de m'offrir votre aide.

Par **Lag0**, le 15/10/2012 à 20:49

Bonjour,

Tant que vous ne faites que vous fréquenter (avec ou sans relations sexuelles consenties), vous ne faites rien d'illégal et il ne peut donc pas y avoir plainte de vos parents.

En revanche, si vous quittez le domicile familial sans accord de vos parents pour aller vivre avec votre ami, vos parents pourront porter plainte contre lui pour soustraction de mineur à l'autorité parentale.

Par **Shayp**, le 15/10/2012 à 21:38

Bonsoir,

Je vous remercie d'avoir répondu à ma question, je suis maintenant rassurée.